

Ordre du jour
Séance ordinaire
Mardi 7 décembre 2021 à 19 h

CORRESPONDANCES ET SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

ADMINISTRATION

FINANCES

- 4 Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 7 décembre 2021
- 5 Dépôt projet règlement / Règlement déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2022
- 6 Signataires autorisés des chèques

DIRECTION GÉNÉRALE

- 7 Distribution des fonctions des membres du conseil municipal / délégués / maire suppléant
- 8 Nomination maire suppléant
- 9 Adoption règlement 660-2021 concernant les modalités de publication des avis publics
- 10 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 634-2020 relatif au traitement des élus municipaux
- 11 Dépôt projet de règlement - Règlement modifiant le règlement 634-2020 relatif au traitement des élus municipaux
- 12 Dépôt des 2 rapports d'audits de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ) – Rapports d'audits portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)
- 13 Fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection – année 2022
- 14 Fonds réservé au programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels
- 15 Adoption du programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels
- 16 Adoption du programme de subvention pour l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie
- 17 Adoption du programme de subvention pour l'achat d'une trousse d'économie d'eau potable
- 18 Adoption du programme de subvention pour l'achat et la plantation d'un arbre
- 19 Achat, affectation des dépenses et autorisation de signature pour l'achat du lot 3 516 784 – Immeuble du 1265, rue Principale Est
- 20 Avis de motion – Règlement 668-2022 décrétant une dépense de 775 000 \$ et un emprunt de 775 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1265, rue Principale Est, soit le lot 3 516 784 du cadastre du Québec
- 21 Dépôt de projet de règlement - – Règlement 668-2022 décrétant une dépense de 775 000 \$ et un emprunt de 775 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1265, rue Principale Est, soit le lot 3 516 784 du cadastre du Québec
- 22 Décompte progressif #5 et final – autorisation de paiement – Réfection des rangs Papineau et de la Montagne – règlement 640-2020 RIRL

- 23 Renouvellement des adhésions comme membre actif aux corporations et associations pour la Municipalité et les employés municipaux – 2022
- 24 Fermeture de l'hôtel de ville pendant la période des Fêtes

RESSOURCES HUMAINES

- 25 Adoption de l'organigramme administratif 2022
- 26 Renouvellement des contrats annuels des employés municipaux et de la grille de la structure salariale et de rendement pour l'année 2022
- 27 Reconnaissance envers Isabelle Robert – greffière-trésorière adjointe
- 28 Embauche Monsieur Yanick Bertin, Coordonnateur de projets
- 29 Constitution et nomination annuelle des membres du Comité de démolition d'immeubles
- 30 Nomination d'un membre du conseil municipal à titre de représentant désigné à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie – Réseau Biblio

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 31 Avis de motion – Règlement 662-2022 modifiant le règlement sur le Plan d'Urbanisme 611-2018 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle forte densité (20 et + log./ha)
- 32 Dépôt de projet de règlement - Règlement 662-2022 modifiant le règlement sur le Plan d'Urbanisme 611-2018 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle forte densité (20 et + log./ha)
- 33 Avis de motion – Règlement de concordance numéro 663-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de se conformer au règlement numéro 662-2022 modifiant le règlement *Règlement 662-2022* modifiant le règlement sur le Plan d'Urbanisme 611-2018 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle forte densité (20 et + log./ha)
- 34 Dépôt de projet de règlement - Règlement de concordance numéro 663-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 612-2018 afin de se conformer au règlement numéro 662-2022 modifiant le règlement *Règlement 662-2022* modifiant le règlement sur le Plan d'Urbanisme 611-2018 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle forte densité (20 et + log./ha)

SUIVI POLITIQUE

- 35 Rapport des délégués
- 36 Rapport du Maire et MRC
- 37 Période de questions
- 38 Levée de l'assemblée